



Madrid, le 30 mars 2017

CIRCULAIRE ICCAT # 2047 / 2017

OBJET: TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT POUR RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE HALIEUTES ET GESTIONNAIRES DES PÊCHERIES (SWGSM)

Nous vous prions de trouver ci-joint une lettre du Président de la réunion du groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et l'ordre du jour provisoire de la 3e réunion du SWGSM qui aura lieu à Madrid (Espagne) les 29 et 30 juin 2017.

L'ordre du jour provisoire a été élaboré par le Président du groupe de travail, en consultation avec le Président du SCRS, en se fondant sur la Résolution 16-21 de l'ICCAT.

Dans le but d'atteindre un équilibre des points de vue et d'accroître la participation sur un pied d'égalité des scientifiques et des gestionnaires, les CPC sont invitées à désigner des personnes appropriées chargées de réaliser des présentations et de mener le débat sur des points spécifiques de l'ordre du jour. Les noms des personnes désignées devraient être soumis au Secrétariat le 14 avril au plus tard afin de lui permettre de disposer de suffisamment de temps pour la préparation de la réunion.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.


Driss Meski
Secrétaire exécutif



DISTRIBUTION :

- Mandataires de la Commission :

Président de la Commission :	M. Tsamenyi	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG	F. Donatella
Second Vice-Président :	R. Delgado	Présidente du STACFAD	S. Lapointe
Président du SCRS :	D. Die		

- Chefs de délégation
- Chefs scientifiques
- Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes

Pièces jointes : Lettre du Président du SWGSM ; ordre du jour provisoire ; information pour les participants



Madrid, le 30 mars 2017

OBJET : PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DU SWGSM

Chers collègues,

Je vous écris pour solliciter votre aide dans le cadre des préparatifs de la troisième réunion du Groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) qui se tiendra en 2017, conformément à la Résolution 16-21 de l'ICCAT. La réunion aura lieu à Madrid (Espagne) du 29 au 30 juin 2017.

Tout d'abord, je souhaiterais solliciter vos commentaires et suggestions sur l'ordre du jour provisoire (ci-joint). Cet ordre du jour provisoire repose largement sur les décisions qui ont déjà été convenues à la 20e réunion extraordinaire de la Commission et qui sont reflétées dans la Résolution 16-21, avec l'ajout de points administratifs.

Deuxièmement, je tiens à préciser que la Résolution 16-21 exhorte les Présidents des Sous-commissions 1, 2 et 4, conjointement avec les Présidents des groupe d'espèces du SCRS et le Président du SCRS à préparer, avant la troisième réunion du SWGSM, une analyse sur la façon dont les objectifs de gestion ont été établis pour les stocks prioritaires (thonidés tropicaux, germon du Nord, espadon du Nord et thon rouge), quels indicateurs des performances ont été identifiés et les progrès qui ont été accomplis à ce jour dans le développement de MSE/HCR. A cette fin, j'ai établi des contacts avec le Dr Die, Président du SCRS. Celui-ci est disposé à présenter les progrès réalisés à ce jour dans les travaux sur la MSE pour les stocks prioritaires et il contactera les présidents des sous-commissions pertinentes pour coordonner ces présentations (point 6 de l'ordre du jour). De surcroît, en ce qui concerne les objectifs de gestion, le Dr Die et moi-même allons élaborer une interprétation "d'homme de paille" des objectifs actuels afférant à chaque espèce prioritaire et nous diffuserons cette interprétation aux Présidents des Sous-commissions afin de recueillir leurs commentaires. Avec ces informations, nous allons l'intention de préparer une analyse conjointe qui servira de point de départ aux discussions pendant la réunion, notamment dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour.

Troisièmement, je demande à toutes les CPC de nous transmettre leurs idées en ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour (*Examen de la feuille de route sur cinq ans pour le développement de MSE/HCR pour les stocks prioritaires*) et le point 11 (*Elaboration d'une feuille de route visant à mettre en œuvre la EBFM, y compris les rôles et responsabilités*). J'ai l'intention de consolider ces idées et suggestions et de les présenter à des fins de discussion à la réunion.

Cette réunion du Groupe de travail est importante. Les résultats de la réunion peuvent avoir des conséquences sur la plupart des stocks relevant du mandat de l'ICCAT. C'est pourquoi j'encourage toutes les CPC à faire en sorte que les représentants qu'elles enverront à la réunion soient bien préparés et qu'ils participent activement à la formulation de recommandations à la Commission. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous tous pour mener à bien les tâches qui nous sont confiées et garantir le succès et la productivité de la troisième réunion du SWGSM.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Martin Tsamenyi
Président de l'ICCAT

**TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT POUR RENFORCER LE DIALOGUE
ENTRE HALIEUTES ET GESTIONNAIRES DES PÊCHERIES (SWGSM)
(Madrid (Espagne), 29-30 juin 2017)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Introduction

Le présent ordre du jour provisoire a élaboré conformément aux termes de référence du Groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM, Recommandation 14-13 de l'ICCAT), en tenant compte du programme détaillé de sa troisième réunion contenu dans la Résolution 16-21 de l'ICCAT.

1. Ouverture de la réunion (Président du Groupe de travail)
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Désignation du rapporteur
4. Termes de référence du SWGSM (Rec. 14-13) et résultats des 1re et 2e réunions du SWGSM, l'accent étant mis sur :
 - a. le développement d'un cadre général en vue d'orienter l'établissement, l'examen et l'actualisation des objectifs et des stratégies de gestion, qui
 - i. soit conforme aux objectifs de la Convention, aux approches écosystémiques et de précaution ;
 - ii. définisse le rôle et les responsabilités à la fois des gestionnaires des pêcheries et des halieutes (SCRS) et les possibles interactions et feedback ; et
 - iii. qui permette de refléter les considérations socio-économiques et relatives à la conservation.
 - b. les moyens d'améliorer la compréhension mutuelle des gestionnaires et des scientifiques en ce qui concerne les concepts relatifs aux stratégies de gestion, dont :
 - i. l'adoption de points de référence limite et cible (LRP et TRP) ;
 - ii. l'élaboration de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) ;
 - iii. l'application de l'évaluation des stratégies de gestion (MSE).
 - c. l'analyse d'études de cas, d'échanges et de feedback sur les expériences en cours,
 - d. l'identification des opportunités/approches qui renforceraient les données disponibles,
 - e. l'identification des besoins et priorités de la recherche, compte tenu des discussions sur les programmes de travail annuels du SCRS et sur le Plan stratégique pour la science du SCRS et incluant de possibles thèmes de recherche socio-économiques,
 - f. la promotion d'une utilisation efficace des ressources et des informations scientifiques.
5. Conclusions du Groupe de travail conjoint de 2016 des ORGP thonières sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) : Président du SCRS
6. Etat du développement de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) et actions à entreprendre en 2017 pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07¹:

GERMON DU NORD :

- Rapport de situation sur le test de possibles HCR par le biais de la MSE

THON ROUGE :

- Rapport de situation sur les travaux relatifs à la MSE par le SCRS
- Examen des objectifs de gestion
- Identification des indicateurs des performances

¹ Les Présidents des Sous-commissions respectives conjointement avec les Présidents des groupe d'espèces du SCRS et le Président du SCRS travailleront pendant la période intersession afin d'élaborer une analyse sur la façon dont les objectifs de gestion ont été établis pour les stocks prioritaires, sur les indicateurs des performances qui ont été identifiés et sur les progrès accomplis à ce jour en matière de MSE/HCR. Un exemple des mesures des performances et des statistiques associées se trouve ci-joint (Appendice 1).

ESPADON DU NORD :

- Identification de la probabilité quantitative acceptable de parvenir à situer et/ou de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point limite de référence
- Identification des indicateurs des performances

THONIDÉS TROPICAUX :

- Identification de la probabilité quantitative acceptable de parvenir à situer et/ou de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point limite de référence
- Examen des indicateurs des performances indicatifs adoptés dans la Rec. 16-01, Annexe 8

7. Recommandations à la Commission sur des objectifs de gestion, des indicateurs des performances et des HCR pour les stocks visés au point 6
8. Examen de la feuille de route sur cinq ans pour le développement de MSE/HCR pour les stocks prioritaires
9. Examen d'autres stocks pour d'éventuels ajouts à la feuille de route sur cinq ans
10. Conclusions du Groupe de travail conjoint de 2016 des ORGP thonières sur la gestion des pêcheries basée sur l'écosystème (EBFM)
11. Elaboration d'un projet de feuille de route visant à mettre en œuvre la EBFM, y compris les rôles et responsabilités
12. Autres questions
13. Adoption du rapport et clôture

Indicateurs de la performance et statistiques associées

<i>INDICATEURS DE LA PERFORMANCE ET STATISTIQUES ASSOCIÉES</i>	<i>UNITÉ DE MESURE</i>	<i>TYPE DE MESURES</i>
Etat		
1.1 Biomasse minimale par rapport à B_{PME}	B/B_{PME}	Minimum au cours de [x] ans
1.2 Biomasse moyenne par rapport à B_{PME}^2	B/B_{PME}	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.3 Mortalité par pêche moyenne par rapport à F_{PME}	F/F_{PME}	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.4 Probabilité de se situer dans le quadrant vert de Kobe	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \geq B_{PME}$ & $F \leq F_{PME}$
1.5 Probabilité de se situer dans le quadrant rouge de Kobe ³	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \leq B_{PME}$ & $F \geq F_{PME}$
2 Sécurité		
2.1 Probabilité que la biomasse soit en-dessus de Blim ($0,4B_{PME}$) ⁴	B/B_{PME}	Nombre d'années pendant lesquelles $B > Blim$
2.2 Probabilité que $Blim < B < B_{seuil}$	B/B_{PME}	Nombre d'années pendant lesquelles $Blim < B < B_{seuil}$
3 Production		
3.1 Capture moyenne - court terme	Capture	Moyenne sur 1 - 3 ans
3.2 Capture moyenne - moyen terme	Capture	Moyenne sur 5 - 10 ans
3.3 Capture moyenne - long terme	Capture	Moyenne sur 15 et 30 ans
4 Stabilité		
4.1 Changement proportionnel absolu de la moyenne des prises	Prise (C)	Moyenne au cours de [x] ans pendant lesquelles $(C_n - C_{n-1}) / C_{n-1}$
4.2 Variation de la capture	Prise (C)	Variation au cours de [x] ans
4.3 Probabilité de fermeture	TAC	Nombre d'années que TAC = 0
4.4 Probabilité que le TAC change au-dessus d'un certain niveau ⁵	TAC	Proportion des cycles de gestion quand le ratio change ⁶ $(TAC^1 - TAC_{n1}) / TAC_{n-1} > X\%$
4.5 Volume maximum de changement du TAC entre les périodes de gestion.	TAC	Ratio maximum de changement ⁷

² Cet indicateur fournit une indication de la CPUE escomptée du poisson adulte étant donné que l'on postule que la CPUE fait un suivi de la biomasse.

³ Cet indicateur est utile uniquement pour distinguer les performances des stratégies qui remplissent l'objectif représenté par 1.4.

⁴ Cela diffère légèrement de la situation d'être égal à 1 - probabilité de fermeture (4.3), compte tenu du choix d'avoir un cycle de gestion de 3 ans. Lors du prochain cycle de gestion après lequel il a été déterminé que B est inférieur à Blim, le TAC a été fixé pendant trois ans au niveau correspondant à Flim et la prise restera à ce niveau minimum pendant trois ans. La biomasse peut toutefois réagir rapidement à la baisse de F et augmenter rapidement de sorte qu'une année, ou plus, des trois ans du cycle pourra présenter $B > Blim$.

⁵ Utile en l'absence de limitations liées au TAC dans la règle de contrôle de l'exploitation.

⁶ Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.

⁷ Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PARTICIPANTS

1. Date et lieu

La réunion aura lieu du jeudi 29 au vendredi 30 juin 2017. (L'inscription commence à 08h30 le 29 juin). Les heures de la réunion seront approximativement de 9 h à 18 h.

La réunion aura lieu au **Secrétariat de l'ICCAT** : Calle Corazón de María 8, 6e étage, 28002 Madrid, Espagne. Pour obtenir un plan d'accès et des informations sur Madrid, veuillez consulter le site : <http://www.iccat.int/fr/Madrid.htm>

2. Personnes de contact

Président : M. Martin Tsamenyi

Coordination locale : Secrétariat ICCAT, Miguel Neves dos Santos (miguel.santos@iccat.int)
Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
c/ Corazón de María 8, 6^e étage
28002 Madrid, Spain
Tél: +34 91 416 5600; Fax: +34 91 415 2612

3. Langues

Les trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, français et espagnol). Une traduction simultanée sera fournie. Les documents de la réunion peuvent être rédigés en anglais, espagnol ou français.

4. Présentation de documents

Les CPC souhaitant soumettre des documents à cette réunion sont invitées à les présenter dans les meilleurs délais, mais **avant le 9 juin au plus tard**, afin de faire en sorte que ces documents soient disponibles dans les trois langues avant le début de la réunion pour que les participants puissent les consulter avant la réunion. Si des documents sont reçus après les délais prescrits, nous ne pourrions pas garantir leur traduction et c'est pourquoi les auteurs sont encouragés à fournir des résumés étoffés de leurs documents. Toutefois, afin de planifier les séances de la réunion en fonction des différents points de l'ordre du jour, les titres provisoires de ces documents devront être envoyés au Secrétariat de l'ICCAT (info@iccat.int) avant le **26 mai 2017** au plus tard (18h00, heure de Madrid).

5. Financement

Des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance de deux délégués (un gestionnaire et un scientifique) de chaque Partie contractante en développement qui peut fournir des informations pertinentes et/ou dont la participation est importante pour les objectifs de la réunion. Les demandes d'assistance financière pour assister à la réunion devront être soumises au Secrétariat avant le **15 mai 2017** (18h00, heure locale). Les demandes d'assistance financière ne seront pas acceptées après cette date.

6. Hôtels

Il convient de signaler que les tarifs mentionnés ci-dessous sont approximatifs et peuvent varier. Le Secrétariat n'a pas convenu d'accords de prix fixes avec les hôtels, à moins que cela ne soit spécifiquement indiqué. Tous les délégués devraient effectuer leurs propres réservations directement auprès de l'hôtel.

<p>HOTEL WEARE CHAMARTIN Calle de Agustín de Foxá, 28036 Madrid, Espagne Tel +34 91 334 49 00</p>	<p>Chambre double à usage individuel (petit déjeuner compris) : 78,50 € Chambre double (petit déjeuner compris) : 98 € Pour une réservation de trois nuits ou plus, un bon de 10€ est offert pour être utilisé au bar/restaurant, par chambre. (TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL ILUNION PÍO XII 4*¹ Avda. Pío XII, 77, 28016 Madrid, Espagne Tel +34 91 387 62 00 http://www.ilunionpioxii.com/</p>	<p>Chambre double à usage individuel: Petit-déjeuner non compris : 95€ ; Petit-déjeuner compris : 103€</p> <p>Chambre double à usage double : Petit-déjeuner non compris : 95€ ; Petit-déjeuner compris : 123€</p> <p>Remise de 10% à la première inscription en ligne (TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL EUROSTARS MADRID TOWER 5*¹ Paseo de la Castellana, 259 B, 28046 Madrid, Espagne Tel. +34 91 334 27 00 www.eurostarsmadridtower.com</p>	<p>Chambre double à usage individuel (petit déjeuner compris) : 160€ Chambre double à usage double (petit déjeuner compris) : 175€ (TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL TRYP MADRID CHAMARTIN 4*¹ C/ Mauricio Ravel 10 28046 Madrid, Espagne Tel. +34 91 733 34 00 www.tryphotels.com</p>	<p>Chambre standard à usage individuel : Petit-déjeuner non compris : 115€ ; Petit-déjeuner compris : 126€ Chambre standard à usage double : Petit-déjeuner non compris : 194€ ; Petit-déjeuner compris : 222€ (TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL VIA CASTELLANA 4*¹ Paseo de la Castellana, 220 28046 Madrid, Espagne Tel. +34 91 567 43 00 reservas@hotelviacastellana.com</p>	<p>Chambre classic (petit déjeuner non compris) : 101€ ; petit déjeuner compris : 125€(TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL SILKEN PUERTA DE AMÉRICA 5* Avda. América, 41 28002 Madrid, Espagne Tel +34 91 744 54 00; Fax +34 91 744 54 01 http://www.hoteles-silken.com/hotel-puerta-america-madrid/</p>	<p>Chambre individuelle (petit déjeuner compris) : 115€ Chambre double (petit déjeuner compris) : 130 € Seulement pour les réunions tenues pendant le 1er trimestre (TVA 10% comprise)</p>
<p>APPARTEMENTS TOGUMAR C/ Canillas, 59 28002 Madrid- Espagne Tel. + 34 91 519 00 51; Fax +34 91 519 48 45</p>	<p>Chambre double (petit déjeuner compris) : 75 € Chambre double (chambre seulement) 66 € Chambre individuelle (petit déjeuner compris) : 62 € Chambre individuelle (chambre seulement) 57 € (TVA 10% comprise)</p>
<p>HOTEL ABBA 4* Avda. América, 32 28028 Madrid- Espagne Tel +34 91 212 5000; Fax +34 91 212 5001 www.abbahoteles.com</p>	<p>Chambre double à usage individuel: 90 € - 130 € (TVA 10 % comprise) * Offre spéciale: Vous obtiendrez une remise de 10% si vous ajoutez le code ICCAT à votre réservation.</p>
<p>HOTEL AC AVD DE AMÉRICA 3* c/ Cartagena, 83 28028 Madrid- Espagne Tel +34 91 724 4240; Fax +34 91 724 4241</p>	<p>Chambre double à usage individuel (petit déjeuner compris) : 100 € Chambre double (petit déjeuner compris) : 110 € (TVA 10% non comprise)</p>

reservas.acamerica@ac-hotels.com www.ac-hotels.com/	Dates de non disponibilité : 8-12 mai 12-16 juin 4-8 septembre 11-12 septembre
APPARTEMENTS GOYA c/ General Pardiñas, 13 Madrid 28001, Espagne. Tél: +34 91 781 8930 Fax : +34 91 575 6867 info@apartamentosgoya75.com	Appartement 1/-2 pers. Logement uniquement : 60€ (TVA 10% comprise)
HOTEL II CASTILLAS 3* c/ Abada, 7 Madrid 28013, Espagne. Tél: +34 91 524 9750 Fax : +34 91 524 9751 www.hoteldoscastillas.com	avril-mai-octobre-novembre Chambre individuelle (petit déjeuner compris) : 106,70 € Chambre double (petit déjeuner compris) : 125,40 € Reste de l'année Chambre individuelle (petit déjeuner compris) : 88 € Chambre double (petit déjeuner compris) : 103,40 € (TVA 10% comprise)
HOTEL NH BALBOA 3* c/ Núñez de Balboa, 112 28006 Madrid, Espagne Tél: +34 91 563 0324 Fax : +34 91 562 6980 nhbalboa@nh-hotels.com	Chambre double à usage individuel (petit déjeuner compris) : 110-139€ 26-30 juin : 169 € 11 septembre : 249 € (TVA 10 % comprise)
HOTEL NH PRÍNCIPE DE VERGARA 4* Príncipe de Vergara, 92 28006 Madrid, Espagne Tel. +34 91 563 2695; Fax: +34 91 563 7253 nhprincipedevergara@nh-hotels.com	Chambre double à usage individuel (petit déjeuner compris) : 118 € (TVA 10% non comprise) Prix restant à déterminer : 12-16 juin 26-30 juin 2-6 octobre 11-12 septembre
HOTEL REGENTE 3* c/ Mesonero Romanos, 9 (au coin de Gran Vía) Madrid 28013, Espagne. Tél: +34 91 521 2941 Fax : +34 91 532 3014 http://www.hotelregente.com	Chambre double (petit déjeuner compris) : 83 € Chambre double (chambre seulement) 78 € Chambre individuelle (petit déjeuner compris) : 77 € Chambre individuelle (chambre seulement) 72 € (TVA 10% comprise)

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web suivant :
<http://www.iccat.int/fr/Madrid.htm>.